



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2014-513 CONCERNANT LES PÉRIODES DES QUESTIONS LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juillet 2014, a adopté le *Règlement n° 2014-513* intitulé « *Règlement n° 2014-513 concernant les périodes des questions lors des séances du conseil municipal* ».

L'objet de ce règlement est de régir la période de questions lors des séances du conseil.

Avis est également donné que ce règlement est disponible pour consultation à la Mairie du Canton de Shefford, au 245 chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Shefford, ce 4 juillet 2014.

(s) Sylvie Gougeon

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière